



FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES **CGT**
CHIMIE (0044) . PHARMACIE INDUSTRIE (0176) . RÉPARTITION
PHARMACEUTIQUE (1621) . FABRICATION PHARMACEUTIQUE À FAÇON
(1555) . OFFICINES (1996) . LAM (0959) . PÉTROLE (1388) .
CAOUTCHOUC (0045) . PLASTURGIE (0292) . INDUSTRIES ET SERVICES
NAUTIQUES (3236) . NÉGOCE & PRESTATIONS DE SERVICES DANS LES
DOMAINES MÉDICOTECHNIQUES (1982)

RETRAITE À TAUX PLEIN :

60 ANS, 37,5 annuités et C'EST TOUT !

Affirmer que la réforme Borne, avec une retraite à taux plein à 64 ans, a volé deux ans de retraite aux travailleurs revient à considérer que la CGT a acté la retraite à 62 ans. Si l'on se base sur notre revendication de 60 ans, cela signifie que cette dernière réforme nous en éloigne encore davantage.

Ainsi, BORNE ne nous a donc pas volé deux ans de retraite, mais nous a éloignés de quatre ans de notre revendication, ce qui a pour effet de rendre encore plus difficile à gravir la marche vers la retraite à 60 ans.

La FNIC-CGT porte la revendication d'une retraite à taux plein à 60 ans avec 37,5 annuités, en incluant la prise en compte des années d'étude. Nous ne devons pas oublier les métiers pénibles qui eux doivent permettre un départ à taux plein à 55 ans.

La CGT ne peut pas reculer sur ses revendications à chaque réforme des retraites. Le camp patronal, lui, ne recule pas puisqu'il a obtenu, avec les réformes TOURAINE et BORNE, une retraite à 64 ans avec 43 annuités dès 2027.

Demander seulement l'abrogation de la réforme Borne sur les retraites revient, en réalité, à acter la retraite à 62 ans et donc à prendre le risque de rendre la revendication des 60 ans totalement inaudible.

CONCERNANT LE CALCUL DE LA PENSION DE RETRAITE, LA REVENDICATION DE LA CGT DOIT RESTER BASÉE SUR :

- Une assiette de calcul sur les 10 meilleures années pour le secteur privé,
- Les 6 derniers mois pour le secteur public.



LA RETRAITE À 60 ANS N'EST PAS NÉGOCIABLE, NOUS DEVEVONS L'IMPOSER, COMME LE PATRONAT NOUS A IMPOSÉ DE TRAVAILLER JUSQU'À 64 ANS.

Le financement de notre revendication n'est pas une question, c'est un combat de classe.

Contrairement aux arguments patronaux et gouvernementaux qui mènent insidieusement le prolétariat à penser que le modèle réfléchi par le CNR et mis en musique par Ambroise CROIZAT en 1945 ne serait plus adapté en notre époque est totalement faux. Bien au contraire, le modèle du CNR est basé sur les richesses produites et jamais notre pays n'a créé autant de richesses, mais jamais celles-ci n'ont autant été pillées par le capital.

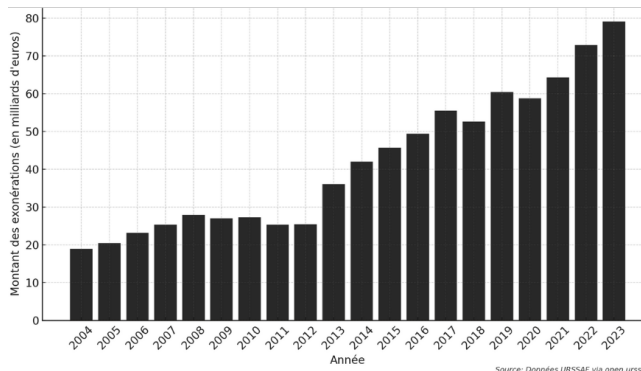
Le financement de notre système de retraite pour garantir un modèle juste et pérenne est donc un combat idéologique qui doit impérativement passer par la réappropriation des richesses.

Une retraite à 60 ans impose donc au capital de mobiliser des ressources économiques qu'il s'est accaparées au fil des décennies.

Quelques exemples :

- ➔ Augmenter de 1 point les taux de cotisation de la part dite patronale générerait une augmentation des ressources pour la Sécu de 10,82 milliards d'euros par an (base source INSES d'une masse salariale de 1081,9 milliards en 2023).
- ➔ Payer des cotisations sociales sur les rachats d'actions à hauteur de 10% aurait rapporté, en 2023, 3 milliards d'euros dans les caisses de la Sécu (en 2023 : 30,1 milliards d'euros de rachats d'actions au CAC 40 pour destruction).
- ➔ L'arrêt de toutes exonérations de cotisations permettrait d'augmenter de 75 milliards les ressources de notre Sécu (selon les chiffres du PLFSS 2022). Sans compter que, du fait de leur construction, les exonérations sont un frein aux augmentations des salaires les plus bas.
- ➔ Augmentation des salaires :
 - Indexation des salaires sur l'inflation ;
 - Egalité de traitement entre les femmes et les hommes, soit 5,5 milliards de cotisations sociales supplémentaires.

Évolution des exonérations de cotisations sociales en France (2004-2023)



En 4 revendications il serait possible de faire gagner au travailleurs 94.3 milliards par an de salaire socialisé, dont une partie pourrait largement financer notre Sécurité sociale.

RETRAITE À TAUX PLEIN :
60 ANS, 37,5 annuités et C'EST TOUT !

Le 20 mars

**L'UNION FÉDÉRALE
DES RETRAITÉS DE LA FÉDÉRATION DES
INDUSTRIES CHIMIQUES
APPELLE L'ENSEMBLE DES RETRAITÉS,
LES ACTIFS ET LES PRIVÉS D'EMPLOI,
À UNE GRANDE JOURNÉE DE
MOBILISATION NATIONALE
DANS LES RÉGIONS
POUR FAIRE DE L'ANNÉE 2025,
ANNÉE DES 80 ANS
DE NOTRE SÉCURITÉ SOCIALE,
L'ANNÉE DE SA RECONQUÊTE.**

